

# La laïcité

## Définition

La **laïcité** est un principe visant à **unir le peuple français**, tout en **respectant les convictions** de chacun. Elle est la conjugaison de 3 principes :

- la **liberté de conscience**
- **l'égalité de droits des citoyens**, sans distinction de conviction
- l'universalité de l'action de la sphère publique, dévolue au seul **intérêt général**

On distingue **l'espace privé** (liberté de conscience) et **espace public** (citoyenneté). **L'État est neutre** en matière religieuse (pas de dépendance politique / religion). La laïcité **garantit l'égalité** et **protège des discriminations**.

La laïcité est une **valeur de la République**. Elle est fortement liée à la devise *Liberté, égalité, fraternité*. Elle fait partie :

– **du contrat social** :

- **28 mars 1882** : **loi Jules Ferry** qui proclame une école laïque, obligatoire et gratuite.  
Déchristianisation : instituteurs laïques qui éduqueront des citoyens
- **1905** : loi **séparation de l'Église et de l'État** → État laïque et neutre  
Enseignement religieux plus obligatoire, aucune cérémonie religieuse autorisée dans les écoles et les emblèmes religieux sont interdits
- **1937** : loi sur la **neutralité scolaire** (port de signes politiques et religieux interdit)
- **Constitution de 1958** : laïcité = « principe constitutionnel ».

– **du contrat scolaire** : elle est un des 3 piliers de l'école république du 19<sup>e</sup> siècle (laïcité, obligation, gratuité). Le port de signes religieux ostentatoires est proscrit depuis 2004.

– **du contrat pédagogique** : l'école est laïque (Charte de la laïcité) et les enseignants ont un devoir de neutralité.

## Qu'est-ce que la morale laïque ?

La **morale** est un **ensemble de principes**, un ensemble de **« valeurs morales » communes** à tous les citoyens.

Ces principes sont : la dignité, la liberté, l'égalité – notamment entre les filles et les garçons –, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toute forme de discrimination.

La morale enseignée à l'école est laïque car :

- elle est **non confessionnelle**
- elle est **civique**
- elle fait partie de la **formation du citoyen**
- elle **respecte le pluralisme des croyances** des élèves et de leurs familles

L'objectif de la morale laïque est de **former le sujet moral** (coopération, intérêt général) ; de **former le jugement moral** (discuter, apprécier des situations) ; de **former la personne morale** (relations aux autres, vivre ensemble). La morale laïque remobilise **le principe d'intérêt général** et transmet des **valeurs communes** : dignité, liberté, égalité, solidarité, esprit de justice, respect, absence de discrimination.

## Comment enseigner la morale laïque ?

**Principe pédagogique de libre examen** : discussion, échange, confrontation des points de vue, participation à des projets commun... **Il ne faut pas enseigner une morale** mais former les élèves à **développer le courage de penser**, de **comprendre**, la volonté de **s'engager**.

- Favoriser des « **bonnes pratiques** » au quotidien : entraide, responsabilisation des élèves, mise en actes
- Dédier **1h/semaine** clairement identifiée à la morale laïque
- **Ne pas faire de prescription** : on n'impose pas le Bien/le Mal, les élèves doivent **exercer leur jugement** !
- Utiliser des **outils variés** (textes, dilemmes moraux, contes, images, films...)

En **maternelle**, il s'agit d'explorer la **socialisation** : règles communes de politesse, partage, hygiène...

En **élémentaire**, on développe **le langage** (étude de cas, débats, dilemmes) et on systématise l'enseignement de **l'égalité homme/femmes**.

**L'évaluation** des apprentissages liés à la morale laïque peut se faire :

- par la qualité d'un **raisonnement** ou d'une **argumentation**, l'utilisation d'un **vocabulaire** adapté, la compréhension de situations dans des petites **rédactions**
- par des **comportements observables** (politesse, entraide)
- par une **évaluation formative** (savoir accepter une réprimande, savoir écouter...).
- par la **co-évaluation** enseignant / camarade / élèves ou **l'auto-évaluation**

## Enseignement laïque du fait religieux

Le fait religieux fait partie de **l'actualité**. Il faut l'enseigner à travers l'histoire, les lettres, l'HDA. L'enseignement laïque implique de **décrire le fait religieux dans le respect et les croyances de chacun**.

**Maternelle** : enseignement du **sens des fêtes**. Elle développe le « devenir élève » et le langage.

**Cycle 2** : apprentissage des **repères temporels**

**Cycle 3** : faits religieux dans les **programmes** :

- christianisation du monde gallo-romain
- rôle de l'Église au Moyen Âge
- découverte de l'Islam, des catholiques et protestants modernes

Pour une première approche → **lectures magistrales** de textes, **exposés du maître**, travail sur le **lexique**, faire **écrire** les élèves. Tout texte peut être soumis à l'examen et au débat. **Un lien confiant avec les familles permet une découverte apaisée du fait religieux**.

→ **faits religieux** enseignés = **faits de civilisation** (pas un cours d'instruction religieuse)

→ L'histoire enseignée en classe n'est **pas la série des préjugés** que l'Occident aurait accumulés sur son propre passé et sur les autres grandes civilisations.

→ **croire** VS **savoir** : **la croyance ne relève pas de l'enseignement** scolaire mais de la liberté de conscience !

→ textes et œuvres religieux = **patrimoine universel**, pas propriété des croyants / ouverture aux cultures

→ **histoire = science**, ce sont des faits vérifiés et objectifs, ce n'est pas « la » vérité, ni une opinion mais un corps de connaissances qui repose sur une argumentation pensée

→ **éviter confrontation savoir religieux / savoir scientifique** : pas de supériorité de l'un sur l'autre.

L'enseignement des faits religieux touche plusieurs disciplines : l'histoire et la géo, le français, l'éducation civique, les langues vivantes (culture), les arts visuels.

## En maternelle








La Charte de la laïcité ne peut pas être utilisée telle quelle au cycle 1 (ils ne savent pas lire). Cependant, son contenu fait écho aux missions et aux pratiques de l'école maternelle. Le projet « **MOI ET LES AUTRES** » permet de travailler la laïcité dans plusieurs disciplines.

**MOI** : faire prendre conscience à chaque enfant de sa singularité.

- « Cette semaine c'est MOI ! » : chaque enfant dispose d'une semaine pour se présenter : ce qu'il aime, qui est sa famille, ce qu'il aime faire.... À la fin de la semaine, la photo de l'enfant est collée sur le panneau « Cette année à l'école, c'est NOUS ! ».
- des activités artistiques autour du portrait : dessin son portrait à partir de plusieurs techniques particulières en référence à des œuvres. Ces portraits seront regroupés dans un cahier. « Je suis différent de mon camarade mais nous sommes égaux et sommes tous les deux élèves de l'école ».

**LES AUTRES** : percevoir que la vie collective est organisée par des règles, pour que chacun puisse avoir la liberté d'agir dans le respect de la liberté des autres. Les règles de la classe sont explicitées, établies (droits et devoirs). Document collectif affiché.

**MOI ET LES AUTRES** : réalisation d'une fresque qui regroupe 1 portrait de chaque enfant et un extrait éventuel du règlement « pour que nous puissions vivre et apprendre ensemble, des règles sont nécessaires ». la fraternité sera symbolisée par des mains qui se serrent entre les portraits.

	 Principe républicain visé	 Moyen	 Réalisation finale
MOI	Égalité	Des portraits utilisant différentes techniques	Mon album 
		« Cette semaine, c'est MOI ! »	Affiche « C'est NOUS » 
LES AUTRES	Liberté	Les règles de la classe	Notre affiche 
MOI ET LES AUTRES	Fraternité	Symboliser la place de chacun dans un vivre ensemble permis par des règles	Notre fresque 

## Au cycle 2

Thèmes prioritaires : notion de liberté de conscience et de liberté de croyance.

Ce que disent les programmes

### La sensibilité

- Accepter les différences
- Le respect des différences, interconnaissance, tolérance
- La conscience de la diversité des croyances et des convictions
- Identifier les symboles de la République présents dans l'école

### Le droit et la règle

- Respecter les autres et les règles de la vie collective
- Les valeurs : la liberté, l'égalité, la laïcité

### Le jugement

- Aborder la laïcité comme liberté de penser et de croire ou de ne pas croire
- Initiation aux différences entre penser, croire et savoir

### Concrètement :

Laïcité : permet à chacun de croire / ne pas croire / changer d'avis → travail sur le verbe « croire ».

Montrer les nombreuses options spirituelles / intellectuelles / religieuses qui existent en France et insister sur le fait que l'École républicain accepte tous les élèves (égalité).

→ S'appuyer sur : l'expérience des élèves, sur des textes littéraires (*La question de Dieu*, de J. Després, *Max et Lili se posent des questions sur Dieu*, D. De Saint-Mars), la Charte de la laïcité (art. 2 et 3), des dilemmes moraux, des DVP, des questions soulevées par les élèves

## Au cycle 3

Thèmes prioritaires : la laïcité implique la liberté de croire ou de ne pas croire, la tolérance implique le respect du choix de chacun.

### Ce que disent les programmes

#### La sensibilité

- Respecter autrui et accepter les différences
- Respect des autres dans leur diversité
- Respect des différences, tolérance
- Respect de la diversité des croyances et des convictions

#### Le droit et la règle

- L'égalité des droits et la notion de discrimination
- Les valeurs : la liberté, l'égalité, la laïcité (en expliquant qu'il s'agit plus d'un principe, adossé à des valeurs)

#### Le jugement

- Comprendre que la laïcité accorde à chacun un droit égal à exercer librement son jugement et exige le respect de ce droit chez autrui.
- La laïcité comme liberté de penser et de croire ou de ne pas croire à travers la Charte de la laïcité à l'école
- La distinction entre croyances et opinions

Concrètement : DVP, dilemme moraux, Charte...

### L'État classe

**Les objectifs** : rendre active et réelle l'instruction civique. Cet état-classe est constitué d'enfants élus par leurs pairs. Il se réunit dans le but de proposer à la classe des lois pour améliorer le fonctionnement de la classe.

**Les modalités** : **Pouvoir exécutif** : on commence par l'élection d'un **président(e)** de la classe qui va désigner son **premier ministre** qui constituera un **ministère** en fonction des besoins recensés dans la classe (ministres de l'EPS, de la musique, des arts plastiques, de la justice, un porte-parole...) Un **pouvoir législatif** est créé avec une **assemblée de 3 députés** (nombre impair pour les votes) et une autre de **3 sénateurs**. Le **pouvoir judiciaire** est détenu par **l'enseignant** qui officie si besoin en tant que conseil d'état. Des **conseils de ministres** ont lieu dès qu'un ordre du jour peut être proposé (par le gouvernement lui-même, par des députés ou sénateurs, par des élèves citoyens). À l'issue de ces échanges, des propositions de lois sont faites et votées par les deux chambres.

### Le conseil municipal d'enfants

**Les objectifs** : rendre active et réelle l'instruction civique. Ce conseil est constitué **d'enfants élus par leurs pairs**. Il se réunit dans le but de **proposer à la ville des projets** pour améliorer la vie de ses habitants. Il représente une structure institutionnelle d'apprentissage qui permet un **réel engagement** des enfants et leur donne un **réel pouvoir** de propositions qui peuvent être suivies de **réalisations concrètes**. Les conseillers municipaux enfants ont donc pour mission de **représenter leurs camarades**, monter des projets et **servir d'intermédiaire** entre le conseil municipal des adultes et les enfants de la ville.

**Les modalités** : les élèves concernés sont des élèves de **CE2 et CM1, élus pour 2 ans** (parité garçon/fille). Des **réunions plénières** (présentation de projets, choix, vote) avec le maire ou un élu le représentant ainsi que des réunions de projets (élaboration de projets) ont lieu **3 à 4 fois par an**. Tout élève des classes concernées peut se présenter et peut voter. Diverses phases ont lieu : dépôt des candidatures, campagne, élections.